

représentants du peuple de quelle manière il entendait prélever les impôts. C'était là le discours du roi qui s'est perpétué jusqu'à nos jours sous la forme du discours du Gouverneur général. Mais nous savons tous que le roi lui-même, ou dans le cas du Canada, le Gouverneur général, ne fixe pas la politique du pays. Il a ses conseillers et nous admettons,—nous l'avons fait à maintes reprises,—qu'on lui met dans la bouche le discours du trône. C'est le premier ministre qui assume la responsabilité de ce discours. La vieille formule subsiste, mais nous savons tous que les pouvoirs du roi ou de son représentant sont passés aux mains du premier ministre et de son cabinet, lesquels sont responsables à la Chambre des communes en théorie.

De plus, j'estime qu'il y a eu un autre déplacement de pouvoirs. Au cours des dernières années, une puissance financière et économique s'est développée derrière la puissance politique. A l'heure actuelle, la puissance financière l'emporte de beaucoup sur la puissance politique. Les représentants du peuple se prononcent sur certaines questions politiques, mais cela n'a guère d'importance étant donné que la véritable puissance est détenue par les banques, les vastes entreprises de transport et les grandes industries. Il est parfaitement exact que le Parlement doit encore inscrire les lois dans nos statuts, accorder formellement des chartes et conférer des privilèges, mais nous devenons de simples appareils enregistreurs de toutes ces formalités. En théorie, les banques ne peuvent exercer aucuns pouvoirs, à moins d'avoir obtenu du Parlement une autorisation à cette fin; cependant, dans la pratique, nous savons parfaitement que les directeurs de ces institutions se bornent à venir ici et à exiger l'autorisation de ce faire. Nous nous empressons de nous rendre à leurs demandes et de légaliser toutes les méthodes qui sont déjà en vigueur. Or, pour ma part, je me propose de faire entendre des protestations avant de régulariser la situation des banques.

Par tout le Canada, les gens commencent à se rendre compte graduellement qu'en réalité le régime démocratique n'existe plus, mais que nous sommes sous la coupe d'une oligarchie très peu nombreuse. Quiconque a écouté la lecture de la longue liste des cumuls administratifs qu'on cite les honorables députés de Macleod (M. Cooté) et de Wetaskiwin (M. Irvine), est à même de constater que le petit groupe de capitalistes, qui contrôlent nos banques,—il n'y a plus que dix institutions bancaires au Canada,—exercent aussi la haute main sur les institutions financières connexes. Ils contrôlent également les principales entreprises industrielles et commerciales du

pays. En sus de cela, un bon nombre de ces mêmes gens font partie du conseil de direction de nos principales institutions d'éducation et des universités sans compter qu'ils ont la haute main sur les journaux, et *cætera*. Voilà pourquoi nous nous trouvons en face d'une situation où une petite clique contrôle pour ainsi dire l'industrie, le commerce et l'éducation au Canada. De plus, j'ai la conviction,—et n'importe quel honorable membre qui occupe un siège ici depuis plusieurs années doit tirer la même conclusion, s'il surveille quelque peu la législation,—que ces mêmes capitalistes contrôlent en grande partie la direction des affaires publiques. Nous voilà donc acculés à une situation impossible. Les représentants du peuple accordent pour la forme des pouvoirs que ces institutions détiennent déjà et les banquiers continuent leurs opérations avec la certitude qu'ils sont confirmés dans leur situation d'arbitres des destinées du Canada.

Ces jours derniers, les membres de la F. C. C. ont été accusés d'envisager les choses en se plaçant un peu trop au simple point de vue matérialiste. Eh bien! je citerai les paroles que feu sir Edmund Walker a prononcées, si je m'en souviens bien, à l'époque de la dernière révision de la loi des banques. Voici:

La principale fonction des administrateurs de banques, c'est d'accumuler les dividendes au bénéfice des actionnaires. Dans l'industrie tous les efforts des patrons sont basés sur l'intérêt personnel et non pas sur l'idée d'un plan de coopération. En discutant les relations des banques avec les autres industries, j'admets volontiers que l'égoïsme constitue la base de ces relations.

Il y a lieu de rappeler que notre oligarchie conduit les affaires du pays, à l'heure actuelle, en érigeant l'égoïsme en principe. Cependant, quoique les banques, c'est incontestable, aient réalisé de gros bénéfices aux dépens de l'Etat, je profiterai de l'occasion pour faire observer qu'elles ont également subi des pertes énormes; mais grâce aux bénéfices énormes qu'elles ont encaissés, elles ont été en mesure de faire face à la situation. Le principal aspect du problème dont il faut tenir compte, toutefois, ce ne sont pas tant les sommes encaissées au bénéfice des actionnaires des banques, mais bien plutôt du pouvoir de contrôle dont les directeurs sont investis. A titre d'exemple, prenons la question des prêts consentis aux membres des conseils de direction de ces institutions. J'ai par devers moi une coupure de journal que je vais lire et j'imagine que la situation n'a guère changé depuis le 31 octobre de l'année dernière. Les rapports des banques, à cette date, établissaient ce qui suit:

Sous la rubrique: "Total des sommes prêtées aux directeurs et aux compagnies dont ils font partie et des prêts dont ils se sont portés garants", je relève les montants ci-dessous portés